



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Rapports avec les administrés

Question écrite n° 39692

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative, sur la situation des administrés lorsqu'ils sont concernés par un ordre de reversement d'une somme indument perçue, et ce suite à une erreur des services de l'administration. Les intéressés peuvent, de bonne foi, ne pas s'être rendu compte de ce trop perçu. Lorsque ces sommes sont réclamées, il ne semble pas toujours facile d'obtenir des services en cause une remise gracieuse de tout ou partie de la somme ou un échéancier de remboursement compatible avec les ressources du requérant. Il lui demande en conséquence son sentiment sur ce problème, sachant bien sûr qu'il y a lieu de veiller à l'utilisation des deniers publics mais attirant également son attention sur les difficultés auxquelles les intéressés doivent faire face lorsque leur toute bonne foi ne peut être mise en cause.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39692

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : rapatriés et réforme administrative

Ministère attributaire : rapatriés et réforme administrative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1821